

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR (LNPCA)
ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 13 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU

Avec document annexe :

- Diaporama de la séance

VERSION 4 du 23/11/2021

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :

Introduction du COPIL

M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Remercie les participants présents élus, services des collectivités et services de l'État
- Présente les participants (liste complète en annexe)
- Présente l'ordre du jour (ODJ) de la séance du COPIL
 - **Avancement du projet**
 - **Point sur la création de l'EPL avec un objectif de signature de l'ordonnance de financement en avril 2022**
 - **Prochaines échéances et calendrier**
- Remercie SNCF R pour la finalisation du dossier d'enquête publique et sa transmission à l'AE (Autorité Environnementale) le 6 septembre
- Précise que l'AE rendra son avis le 18 novembre et que l'avis du SGPI sera connu dans les jours suivants
- Partage l'objectif de signature d'une Décision Ministérielle en décembre qui puisse décider du lancement de l'EUP qui se tiendra du 17 janvier au 28 février 2022
- Précise que le 16/12/2021 est une date importante pour le projet
 - Signature programmée du protocole de financement suite à sa validation en avril dernier : 40 % État, 40 % collectivités, 20 % UE
 - Date de visite du COI en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'UE
- Rappelle que le Président de la République a confirmé ses engagements pour l'État en faveur du projet
- Indique que l'État a rendu différents arbitrages afin de contribuer, d'ici fin octobre, à la finalisation du projet d'ordonnance portant création de l'EPL en vue de saisir le Conseil d'Etat en décembre

M. Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie les participants, élus et services pour leur présence au COPIL LNPCA
- Transmet le message chaleureux du Président Muselier pour qui le projet LNPCA est un projet majeur pour l'avenir de la région qui doit se faire rapidement avec la mobilisation de tous
- Rappelle que la semaine en cours est très importante pour le projet LNPCA
 - 12/10/2021 : visite des contre-experts du SGPI
 - Aujourd'hui, COPIL important :
 - Pour la création de l'EPL
 - Pour le lancement de l'EUP
 - Pour la préparation du lancement des AVP Phase 1
- Précise que :
 - En tant que chef de file de la mobilité régionale, la Région est très mobilisée pour faire aboutir le projet LNPCA
 - La Région a prévu de délibérer le 29/10 sur le projet, notamment en ce qui concerne les attentes de la Région à l'égard des missions de l'établissement public local LNPCA et les études AVP Phase 1
- Salue la coopération remarquable entre les différents partenaires pour faire avancer de façon rythmée ce projet dans un calendrier très tendu mais très important pour que les provençaux et les azuréens puissent bénéficier au plus tôt de ce grand projet
- Affirme que la Région sera toujours aux côtés de l'État dans cet esprit partenarial

Synthèse des présentations et échanges

AVANCEMENT DU PROJET

M. Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA pour SNCF Réseau :

- Présente l'avancement du projet et des procédures préalables à l'EUP dans le respect des délais prévus
- Présente dans la continuité de la validation du montant et du périmètre des AVP phase 1 au COPIL du 12 juillet 2021, le texte de la convention de financement des études d'avant-projet pour la phase 1 pour validation à ce COPIL afin de tenir les délais des premières échéances prévisionnelles de travaux.

Mme Laure-Agnès CARADEC, Vice-présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- Salue l'engagement des partenaires et leur enthousiasme permettant de faire avancer significativement le projet LNPCA qui adresse des enjeux primordiaux de développement économique et d'emploi pour le territoire
- Indique que la Présidente du Département et de la Métropole, qu'elle représente, souhaite informer les membres du COPIL que les 2 collectivités ont prévu de délibérer sur le projet LNPCA respectivement en novembre et en décembre 2021
- Partage plusieurs points d'attention avec les membres du COPIL :
 - L'AVP porte sur la phase 1 et la Métropole souhaite qu'il prenne en considération des études préparatoires de la phase 2
 - Concernant la création de l'EPL, la Métropole souhaite que l'ordonnance de création mentionne explicitement que la fiscalité représentera au moins 50% des ressources de financement du projet
 - La Région ayant convenu lors du précédent COPIL que, sur le secteur d'Arenc, les activités de maintenance des TER de catégorie 3 seraient étudiées à Miramas, la Métropole souhaite que cette position soit reprise dans les conventions
 - La Métropole souhaite qu'une organisation spécifique de gouvernance soit créée pour le projet de gare St-Charles, compte tenu des enjeux liés à l'aménagement du centre-ville de Marseille, à l'instar de ce qui pourra également être envisagé sur Nice Aéroport

M. Yannick CHENEVARD – Vice-président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée et du Département du Var

- Partage la satisfaction de la Métropole et du Département du Var que la progression du projet se fasse à grande vitesse et que toute l'action conjointe des partenaires engagée depuis des années soit en train de se concrétiser

M. Louis NEGRE – Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Rappelle que Christian ESTROSI, président de MNCA, est très attaché au projet LNPCA
- Fait part de la grande satisfaction de la Métropole du très bon avancement du projet
- Partage que la mobilisation des partenaires doit se poursuivre pour continuer à solutionner ensemble les problèmes qui se posent et convenir des orientations à prévoir sur les décisions structurantes et notamment les gares nouvelles

Mme Marie BENASSAYAG – Vice-présidente du Département des Alpes-Maritimes

- Rappelle que le président du Département est très attaché à la réalisation du projet LNPCA
- Partage que le Département est très satisfait de l'avancement du projet

Mme Samia GHALI – Maire adjointe de la Ville de Marseille

- Fait part de la satisfaction de la Ville sur la grande vitesse d'avancement du projet
- Rappelle que pour la Ville, il est important de prendre en considération et de respecter les personnes qui sont concernées par le projet :

- Sur Bassens, le déménagement a été acté par le COPIL et la Ville souhaite qu'une réunion spécifique soit organisée sur le relogement des habitants afin de tenir les engagements pris par les partenaires lors du COPIL du 12 juillet 2021, compte tenu notamment des difficultés pour trouver des logements disponibles sur la ville de Marseille. Elle demande :
 - Qu'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) soit mise en place et prise en charge sur le budget alloué à la LNPCA
 - Que le bailleur soit accompagné, dans le cadre du financement du projet de relogement des habitants de la cité, soit par une construction neuve sur le foncier disponible de Euromed, soit dans du diffus pour ceux qui le souhaitent
 - Elle souhaite également qu'une partie de la cité non impactée par le projet LNPCA fasse l'objet d'une étude pour localiser de l'activité économique
- Sur Arenc, la Ville souhaite que les engagements pris par le président de Région lors du COPIL de juillet concernant le positionnement de l'atelier de maintenance TER de niveau 3 à Miramas soient explicités dans les conventions à venir
- Sur le fret, la Ville souhaite que la situation soit clarifiée suite aux engagements formulés par le Président de la République concernant le développement du fret à Marseille en particulier sur la ligne qui passe par Saint-André. Elle demande en outre qu'un travail en concertation avec les habitants soit conduit sur les voiries, la création de la halte ferroviaire et les aménagements touchant le quartier pour éviter toute asphyxie du noyau villageois

Mme GATIAN – Adjointe au maire de la Ville de Marseille

- Confirme que la Ville souhaite poursuivre avec les partenaires et le maître d'ouvrage le travail de prise en considération des enjeux sur le secteur de Marseille
- Indique que la Ville est satisfaite du principe d'approfondissement des conditions de circulation sur le secteur de St-André suite à la suppression du passage à niveau mentionné par le maître d'ouvrage mais attend de voir les résultats

M Gilles CIMA – Vice-président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Partage que la CACPL rejoint la satisfaction des autres co-financeurs concernant le bon avancement du projet
- Indique que la CACPL travaille étroitement avec SNCF Réseau pour favoriser l'appropriation du projet

M Frédéric DECOMPTE - Dracénie Provence Verdon

- Indique que le président de la CA DPV est satisfait de l'avancement du projet et de la forte dynamique collective partagée par les nombreuses collectivités partenaires du projet
- Indique que cette dynamique pourra certainement s'étendre à d'autres collectivités dans le futur

M. Philippe QUEVREMONT – garant mandaté par la CNDP

- Rappelle que JM ILLES a fait état dans sa présentation du travail de concertation continue qui se poursuit
- Demande que cet important travail puisse être « tracé » par des comptes-rendus qui soient rendus publics
- Demande que SNCF Réseau réalise une note de synthèse sur le tunnel de St-Louis et la publie avant l'enquête publique

M. Christophe MIRMAND - préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Concernant le relogement des habitants de la résidence Bassens II, propose d'organiser une réunion de travail très rapidement avec la Ville, la Métropole et l'EPA Euroméditerranée sur les conditions de relogement, qu'il présidera personnellement, de façon à envisager des orientations partagées pour le relogement des familles qui souhaiteraient rester groupées
- Concernant le secteur de St-André, souhaite que le travail partenarial se poursuive entre la Ville, la Métropole, l'État et SNCF Réseau pour trouver des réponses partagées

- Concernant le fret, rappelle que le projet LNPCA a laissé de côté le réaménagement du faisceau d'Arenc pour le fret et qu'il convient par ailleurs effectivement d'aborder, ensemble les perspectives de développement du fret sur les bassins ouest de Marseille.
- Concernant la maintenance de niveau 3 sur Miramas, confirme effectivement que le président Muselier avait convenu du principe de ne conserver sur le secteur d'Arenc que la maintenance de niveau 1 et 2.

M. Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA pour SNCF Réseau :

- Précise que les études AVP de la phase 1 prévues intègrent bien l'étude (exploitation, faisabilité, territoire, temporalité) d'une implantation de la maintenance de niveau 3 à Miramas.
- Concernant l'AVP, rappelle que pour des questions de délais d'engagement des travaux de phase 1, il a été convenu le 12 juillet entre les co-financeurs de n'aborder dans cet AVP que des opérations de phase 1.
- Il précise qu'une reprise du document en contenu aura une conséquence sur le planning opérationnel du projet

M. Domin RAUSCHER – DGS Métropole Aix-Marseille-Provence

- Précise que, concernant le site de maintenance de niveau 3, la Métropole souhaite que la phrase « *le site de Miramas POURRA être examiné* » soit modifiée comme suit « le site de Miramas SERA examiné »

Mme Laure-Agnès CARADEC, Vice-présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- Indique que la Métropole estime nécessaire que la phase 2 fasse aussi l'objet d'études opérationnelles de façon à garder la dynamique de réalisation du projet. Ceci concerne le secteur St Charles, la libération du site de la gare souterraine et les études préparatoires

M. Pierre-Alain ROCHE - CGEDD

- Précise que les études préparatoires de la phase 2 devront effectivement être engagées mais qu'elles ne sont pas sur le chemin critique du processus de réalisation de la phase 2 comme le sont celles des AVP de phase 1 qui conditionnent l'engagement des travaux de phase 1 au plus tôt
- On peut traiter le sujet par un autre vecteur contractuel que cette convention des AVP phase 1
- Propose que le COTEC soit mandaté par le COPIL pour définir cette forme contractuelle

M. Jean-Pierre SERRUS, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Concernant le site de Miramas, confirme que le président Muselier s'est engagé à étudier la possibilité d'implanter le site de maintenance TER de niveau 3 à Miramas ou sur un autre site le long de la ligne Marseille – Avignon et que ces solutions doivent être étudiées de façon approfondie
- Concernant les AVP de la phase 1, précise que pour la Région il est important de conserver le rythme pour la réalisation des premières phases du projet, et ne pas remettre en cause le planning de ces études
- Partage que la Région considère pertinent et vertueux de mettre en place des dispositifs d'études et pré-études en anticipation de la phase suivante

M. Louis NEGRE – Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Partage la position de la Région sur le fait qu'il est primordial de ne pas retarder l'AVP des opérations de phase 1
- Dans le même temps, partage le message de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que représentant du COI et compte tenu de l'importance de respecter l'accord politique de réalisation des opérations de phase 1 puis de phase 2, souhaite que les études de la phase 2 soient engagées le plus tôt possible et que l'engagement soit tenu.

M. Le Préfet mandate le COTEC pour préciser le mode contractuel spécifique pour prendre en compte la demande de MAMP relative aux études préparatoires de la phase 2 sans retarder la convention AVP .

CREATION DE L'EPL

M. Didier BIAU, Directeur des infrastructures et grands équipements, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie toutes les collectivités et les Services de l'Etat qui ont très fortement contribué au travail collectif réalisé depuis 10 mois ainsi que les AMO qui ont contribué à alimenter ce travail
- Présente les différents supports relatifs :
 - Au protocole validé par le COPIL du 19/04/2021 et la recherche de financements européens
 - Aux ressources financières de l'EPL
 - A l'organisation de la MOA et des engagements des MOA
 - A la gouvernance de l'EPL
 - Aux propositions relatives au projet de loi de finances et au projet d'ordonnance
 - Aux points restant à statuer pour la création et le financement de l'EPL

M. Benoît CHEVALIER – SNCF Réseau

- Indique que SNCF Réseau s'inscrit dans l'esprit partenarial qui préside à la conduite du projet
- Précise que SNCF Réseau est disposé à échanger avec les partenaires du projet pour prendre en considération leurs attentes et convenir de modalités de gouvernance permettant de progresser ensemble et faire mieux que sur d'autres projets

Jacques PEYNOT – SNCF G&C

- Partage l'importance d'avancer vite sur la réalisation du projet
- Indique que SNCF G&C est prête à partager la capacité d'autofinancement que dégageront les recettes non régulées et les redevances supplémentaires qu'apporteront le projet.
- SNCF G&C propose d'échanger avec les partenaires sur ce point dans les prochaines semaines.

M. Christophe MIRMAND - préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Indique qu'il est important d'officialiser ces éléments dans un protocole de façon à ce qu'ils puissent faire l'objet d'un suivi dans la durée du projet

M. Louis NEGRE – Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Indique que la Métropole est très satisfaite que la logique de partenariat, de travail en commun et de transparence soit partagée par les co-financeurs et le groupe SNCF
- Précise que ces engagements sont de nature à favoriser un climat de confiance pour aller de l'avant et aboutir ensemble à une réalisation maîtrisée du projet
- Indique que ces conditions ont vocation à permettre d'éviter des catastrophes industrielles comme cela peut parfois arriver

M. Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Indique que la Région partage le point de vue exprimé par Louis NEGRE et se satisfait du travail de rapprochement des points de vue réalisé avec SNCF dans la perspective d'envisager les possibilités de sa contribution au financement du projet
- Rappelle que pour la Région, il est important que les recettes générées par l'investissement puissent effectivement être partagées

M. Yannick CHENEVARD – Vice-président de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée et du Département du Var

- Partage que les sociétés humaines évoluent de façon accélérée et que les collectivités publiques et les services et établissements de l'État sont quotidiennement « challengés » pour « sortir des cadres de référence » et inventer des solutions nouvelles

- Indique que, du point de vue de la Métropole et du Département du Var, c'est ce qui préside à la réalisation du projet LNPCA depuis le début :
 - A l'origine, le projet est parti d'une ligne à grande vitesse entre Paris et Nice
 - Depuis, les partenaires ont fait évoluer le projet avec la desserte des Métropoles, la désaturation des nœuds ferroviaires et les trains du quotidien
- Indique que, pour la Métropole et le Département du Var, les perspectives ouvertes par la Région et le groupe SNCF pour la création de l'EPL sont très positives

M. Domnin RAUSCHER – DGS Métropole Aix-Marseille-Provence

- Demande que SNCF Immobilier soit associée formellement à la démarche de partage des recettes (en complément de SNCF G&C) pour le volet « autres recettes »

Mme GATIAN – Adjointe au maire de la Ville de Marseille

- Dans le cadre de l'organisation de la gouvernance de l'EPL, la Ville de Marseille demande de disposer d'une voix consultative dans la gouvernance de l'EPL

M. Christophe MIRMAND - préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Précise que le Comité de pilotage a été ouvert aux Villes, même si elles ne sont pas co-financeurs du projet LNPCA
- Rappelle que l'EPL associe les co-financeurs du projet mais que la conduite du projet LNPCA reste assurée par le COPIL

M. Louis NEGRE – Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Indique que pour la Métropole, il apparaît important que des COPIL spécifiques aux PEM de Saint-Charles et de Nice Aéroport soient mis en place respectivement à Marseille et à Nice
- Précise que du point de vue de la Métropole NCA, la Ville de Marseille peut être associée à un COPIL spécifique sur Saint-Charles

M. Pierre-Alain ROCHE – CGEDD

- Précise que l'EPL ne sera pas le pilote, ni le gestionnaire du projet LNPCA, mais uniquement un établissement financier pour les contributions des collectivités participantes, et gestionnaire des emprunts permettant d'assurer l'avancement des dépenses en anticipant la perception étalée dans le temps des recettes fiscales d'assiettes locales qui lui seront dédiées.
- Rappelle que, dans ce cadre, les questions d'opportunité des opérations et de pilotage seront traitées au COPIL LNPCA et non au sein de l'EPL
- Indique qu'il lui paraît important de distinguer les 2 entités EPL et COPIL

M. Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Précise que pour la Région :
 - La demande formulée par la Ville de Marseille est compréhensible
 - Il n'est cependant pas possible en l'Etat que la Ville de Marseille siège au sein de l'EPL, car cela impliquerait d'être contributeur financier au projet
 - Les échanges qui viennent d'avoir lieu sur les contributeurs clarifient la participation à l'EPL : l'EPL rassemble tous les co-financeurs
 - Le COPIL rassemble tous ceux qui sont concernés et impactés par le projet
 - Si des partenaires devenaient co-financeurs, ils intégreront la gouvernance de l'EPL

M. Christophe MIRMAND – préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Indique que l'État est sensible au caractère inclusif de ce projet et précise que l'ouverture du COPIL aux trois villes-centre (Marseille, Toulon et Nice) est un acte qui s'inscrit dans ce sens
- Indique qu'il est important d'éviter tout risque de confusion dans la conduite du projet LNPCA
- Précise qu'entre des choix d'orientation et d'aménagement du territoire à moyen et long termes d'une part et les questions relatives au financement et à l'ingénierie financière d'autre part, il est

important de conserver de la clarté en matière de gouvernance pour que les problématiques soient traitées de façons distinguées dans les 2 instances

Mme Marie BENASSAYAG – Vice-présidente du Département des Alpes-Maritimes

- Rappelle que le Département est très fortement intéressé par les phases 3 et 4
- Indique que les conventions d'aujourd'hui prévoient le financement des phases 1 et 2 uniquement
- Précise que les co-financeurs seront appelés ultérieurement pour les phases 3 et 4
- Souhaite qu'une garantie écrite soit formulée sur les conditions de revoyure de la composition de cette structure et de mobilisation des co-financeurs pour les phases 3 et 4

M. Christophe MIRMAND – préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Partage la demande du Département sur l'importance de garantir les mêmes conditions de partenariat et de solidarité entre co-financeurs

M. Pierre-Alain ROCHE – CGEDD

- Propose que la rédaction de l'ordonnance de création de l'EPL puisse intégrer cette préoccupation

M. Didier BIAU, Directeur des infrastructures et grands équipements, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Précise que dans le protocole, les répartitions entre collectivités présentent une interdépendance entre elles pour les financements des aménagements des phases 1 et 2 puis des phases ultérieures, notamment les phases 3 et 4

M. Benoît CHEVALIER – SNCF Réseau

- Concernant la « revoyure » pour le financement du projet, rappelle que SNCF Réseau et SNCF G&C sont dans des situations différentes
- Rappelle que le cadre réglementaire (règle d'or) et la trajectoire de désendettement empêchent réglementairement SNCF Réseau de contribuer au cofinancement des projets de développement
- Indique que SNCF Réseau s'interroge sur l'opportunité de prévoir dès à présent une clause de revoyure pour partager des ressources qui ne sont pas du tout avérées au-delà de l'horizon 2026 (règle d'or fixée par la loi)
- En tout état de cause, le sujet de la clause de revoyure ne semble pas relever d'une ordonnance.

M. Pierre-Alain ROCHE - CGEDD

- Indique que de nombreux échanges et explorations ont eu lieu au cours des derniers mois et ont été partagés entre les partenaires,
- Rappelle que l'arbitrage rendu par le cabinet du Premier ministre est de conserver la maîtrise d'ouvrage du projet à SNCF Réseau et SNCF G&C, dans la continuité du cadre actuel, avec néanmoins une gouvernance plus partenariale associant les partenaires co-financeurs et les collectivités concernées,
- Précise que concernant les recettes autres que celles de l'EPL et des collectivités, les partenaires co-financeurs ont envisagé que des recettes complémentaires puissent venir réduire la part à mobiliser par les co-financeurs,
- Préconise compte tenu de tout le chemin réalisé par les partenaires que l'objectif de revoyure sur les activités non régulées soit confirmé, avec une analyse à approfondir et un arbitrage à prévoir sur le seul point de savoir si cette revoyure figurera dans l'ordonnance de création de l'EPL ou dans le protocole qui éclairera sa gouvernance
- Confirme l'intérêt de la mise en place d'un protocole de gouvernance, comme proposé par le préfet, pour préciser le rôle et le périmètre des différentes instances

M. Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Confirme que pour la Région, il est important que les points mentionnés comme en suspens sur les supports cette mention figure quelque part

- Précise que s'ils figurent dans l'ordonnance, ce sera rassurant rapidement pour tous les partenaires
- Précise que sinon, cela peut effectivement être envisagé dans le protocole de gouvernance

M. Pierre-Alain ROCHE – CGEDD

- Précise que le COTEC se mobilisera dans les prochains jours pour y travailler

PLANNING POUR LA SUITE DU PROJET

M. Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA pour SNCF Réseau :

- Présentation du planning pour la suite du projet.

CLOTURE DU COPIL

Mme Marie BENASSAYAG – Vice-présidente du Département des Alpes-Maritimes

- Se satisfait des réponses qui ont été apportées lors des échanges et qui répondent aux attentes du Département pour les phases 3 & 4 et sur le principe d'une revoyure

M. Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie l'État pour la parfaite organisation de ce COPIL
- Précise que la Région proposera, sans retarder les délibérations de la convention en cours, aux partenaires de travailler sur les questions de maintenance TER niveau 3 à envisager à Miramas (et non plus à Arenc)
- Propose que les partenaires s'accordent sur l'inscription de la clause de revoyure et de la commission ad hoc qui doit analyser le recours à de nouvelles ressources si possible dans l'ordonnance de création de l'EPL ou à défaut d'identifier le texte qui la comprendra
- Souhaite que la Région prenne une part active, avec les autres partenaires, à l'organisation de l'événement du 16 décembre qui consistera un signal important pour le public : visite du COI, signature du protocole d'intention de financement, suite à la décision de lancer l'enquête publique
- Rappelle que le Président de la République était présent à Marseille le 2 septembre et qu'un échange avec lui a eu lieu sur le projet LNPCA avec des réponses sans équivoque sur les délais et les engagements financiers
- Propose qu'il lui soit rendu compte du bon avancement de la dynamique actuelle du projet lors de sa prochaine visite à Marseille : continuité du partenariat et parfait respect du calendrier

M. Christophe MIRMAND - préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Indique qu'il programmera un nouveau COPIL après le retour de l'avis de l'AE et du SGPI et avant la signature du protocole d'intention de financement à horizon mi-décembre,
- Précise que les décisions et avancées du présent COPIL seront bien partagées avec le chef de l'État et en particulier le consensus des partenaires du projet et le respect du calendrier,
- Remercie les collectivités territoriales co-financeurs et celles qui ne le sont pas pour leur implication dans la démarche d'élaboration du projet LNPCA,
- Remercie Pierre-Alain ROCHE pour le travail réalisé afin de faire avancer les différentes composantes du projet
- Remercie les partenaires pour tout le travail réalisé et, sous réserve des avis de l'AE et du SGPI, donne rendez-vous aux partenaires au prochain COPIL et le 16 décembre prochain pour signer le protocole et le 17 janvier prochain pour engager l'enquête publique sur le projet des phases 1 & 2 de la LNPCA

Liste des participants

Préfecture de région

- Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la région Provence Alpes côte d'Azur
- Madame Fabienne FOURNIER-BÉRAUD, SGAR adjointe
- Madame Nadia FABRE, Chargée de mission Transports

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Monsieur Jean-Pierre SERRUS**, vice-président de la commission Transports
- Monsieur Yannick LLORET, conseiller Transport du Président
- Monsieur Victor ALONSO, Directeur général adjoint Transports, Mobilité et Grands Équipements
- Monsieur Didier BIAU, Directeur de la Direction des Infrastructures et des Grands Équipements
- Monsieur Folco LAVERDIÈRE, Chef de mission, Mission préfiguration société de projet LNPCA et décarbonation des transports à la Direction des Infrastructures et des Grands Équipements

Métropole Aix-Marseille-Provence (13)

- **Madame Laure-Agnès CARADEC**, Vice-présidente du conseil de Territoire Marseille Provence déléguée à l'Urbanisme, au Cadre de vie, à la Ville résiliente et à l'Aménagement, Présidente d'Euroméditerranée,
- Monsieur Domnin RAUSCHER, DGS
- Monsieur Vincent TOUZE, chargé de mission

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)

- **Madame Laure-Agnès CARADEC**, Vice-présidente du Département et de la Métropole
- Monsieur Jean-Philippe MIGNARD, Directeur Général Adjoint, délégué à la Stratégie et au Développement du Territoire
- Romain AIRAUDO, Directeur de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche

Métropole Toulon Provence Méditerranée (83)

- **Monsieur Yannick CHENEVARD**, vice-président de la Métropole
- Monsieur Alexis VILLEMIN, directeur général Adjoint de la direction Aménagements, Ports, Mobilités et Énergies

Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)

- **Madame Marie BENASSAYAG**, Vice-présidente Transport et déplacements
- Monsieur Marc JAVAL, Directeur Général Adjoint des services techniques

Conseil départemental du Var (83)

- **Monsieur Yannick CHENEVARD**, Vice-Président
- Monsieur Frank DESROCHES, Directeur des Infrastructures et de la Mobilité

Métropole Nice-Côte d'Azur (06)

- **Monsieur Louis NEGRE**, Président délégué de MNCA et membre du COI
- Monsieur Guy Muller, Conseiller Technique
- Christophe BARBOSA, Conseiller au cabinet, direction des relations publiques

Communauté d'Agglomération de Sophia- Antipolis (06)

- **Monsieur Thierry OCCELLI**, Maire d'OPIO et Vice-Président, délégué à la Mobilité et aux transports
- **Madame Sylvie PONTIUS** Directrice Adjointe

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (06)

- **Monsieur Gilles CIMA**, Adjoint au maire de Cannes, délégué aux travaux, accessibilité-sécurité des espaces publics, et conseiller communautaire
- **M. Michel TANI**, Directeur général des services

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (06)

- *excusé*

Dracénie Provence Verdon Agglomération (83) :

- **Monsieur Frédéric DECOMPTE**, directeur des transports et mobilités durables

Ville de Marseille

- **Madame Samia GHALI**, Maire Adjointe en charge de la stratégie municipale sur les projets structurants de la ville, pour l'égalité et l'équité des territoires, de la relation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, des grands équipements, de la stratégie événementielle, des grands événements, de la promotion de Marseille, et des relations Méditerranéennes
- **Madame Audrey GATIAN**, Adjointe au Maire en charge de la politique de la ville et de mobilités
- **Madame Charlotte LAUGIER**, directrice de cabinet
- **Christine BONNEFOY**, Conseillère Transports, Politique de la ville et Sécurité,

CGEDD

- **Monsieur Pierre-Alain ROCHE**, Président du Comité Technique LNPCA

CNDP

- **Monsieur Philippe QUEVREMONT**, garant de la concertation

DREAL

- **Madame Corinne TOURASSE**, Directrice,
- **Monsieur Olivier TEISSIER**, chef du service transports infrastructures mobilités

Préfète déléguée à l'égalité des chances

- **Madame Malika KERCHE**, Cabinet Chargée de mission renouvellement urbain, habitat et cadre de vie

Préfecture des Bouches-du-Rhône

- **M. Fabrice BONICEL**, directeur, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement
- **Madame Marylène CAIRE**, directrice adjointe de la DCLE

DDTM 13

- **M. Alain OFCARD**, directeur adjoint

Préfecture des Alpes Maritime, représenté par DDTM 06

- M. Guylain THÉON, chef du service d'appui aux territoires

Préfecture du Var

- Madame Audrey GRAFFAULT, Sous-préfète chargée de mission
- Madame Karine POVINHA-PERNET, Directrice par intérim DCPPAT, cheffe de bureau du développement des territoires
DDTM 83
- *excusé*

DGITM

- Monsieur Rémy MENSIRE, chef de bureau des opérations contractualisées et des grandes opérations ferroviaires,
- Monsieur Franck RASSON, chargé de mission

SNCF RESEAU

- Monsieur Benoît CHEVALIER, Directeur délégué à la Stratégie du Réseau
- Monsieur Karim TOUATI, directeur territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Jean-Marc ILLES, Directeur Territorial adjoint et Chef de mission LNPCA,
- Monsieur Roland LEGRAND, Directeur des gares nouvelles
- Monsieur Stéphane SAINT-PIERRE, Directeur/expert concertation (AMO de SNCF R)
- M. Bernard COUVERT, directeur Développement Conseil

SNCF Mobilité

- *excusé*

SNCF Gares et Connexion :

- Monsieur Jacques PEYNOT, Directeur des Grands Projets - Gares & Connexions
- Monsieur Philippe HOLSTEIN Directeur de l'émergence des Grands Projets - Gares & Connexions